



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

SGC Chartres Métropole et Amendes

8 Impasse du Quercy  
28110 LUCÉ

Mél : [sgc.chartres@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.chartres@dgfip.finances.gouv.fr)

Objet : Délégation de signature du  
responsable du SGC de Chartres Métropole et Amendes

Le comptable, responsable du SGC de Chartres Métropole et Amendes

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1 :

Par ordre alphabétique madame Dorothée Tura ainsi que messieurs Steve Delcoigne et Elvis Leclair reçoivent procuration générale de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Ils reçoivent également procuration pour agir en justice.

Article 2 :

Par ordre alphabétique, mesdames, Stéphanie Cherrier et Mathilde Lefebvre reçoivent procuration générale, en l'absence de madame Dorothée Tura ainsi que messieurs Steve Delcoigne et Elvis Leclair, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seules ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elles reçoivent également procuration pour agir en justice.

Article 3 :

Par ordre alphabétique, mesdames Christiane Fleury, Betty Poitrimol et messieurs Mathieu Pierleoni, Xavier Oliver, Philippe Maurey reçoivent procuration pour signer tout document ayant trait à leur secteur d'activité. Ils reçoivent procuration pour agir en justice, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de madame Dorothée Tura ainsi que messieurs Steve Delcoigne, Elvis Leclair ainsi que de mesdames, Mathilde Lefebvre et Stéphanie Cherrier.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et Loir

A Lucé le 01/09/22

Le comptable public,  
Responsable de la Trésorerie de Chartres Métropole  
Jean-Paul MANZANO  
Chef de service comptable